

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1770**

commune (s) : Bron

objet : Quartier du Terrailon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 -
Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1770**

commune (s) : Bron

objet : **Quartier du Terrailon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation selon l'article 1.11.

La Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Bron du CUCS d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009 et prolongé de un an (jusqu'au 31 décembre 2010) par délibération n° 2010-1376 du conseil de Communauté du 22 mars 2010.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS d'agglomération ainsi qu'à toutes les conventions-cadre de GSUP.

La convention-cadre de GSUP a défini les objectifs principaux suivants :

- le traitement des questions d'entretien des espaces extérieurs publics et de leurs aménagements,
- le suivi et le renforcement de la propreté, de l'entretien et de la sécurisation des espaces extérieurs et des parties communes dégradées des résidences privées,
- le travail de proximité et de médiation avec les habitants et la sensibilisation à leur espace de vie.

Les actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2010 répondent pleinement à ces objectifs. Le coût global du programme d'actions GSUP 2010 est estimé à 575 293 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de Lyon de 98 768 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2010, détaillant le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, est annexé à la présente décision ;

Il est donc proposé au Bureau d'approuver la programmation 2010 et d'attribuer une subvention d'un montant de 98 768 € nets de taxe ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2008-4497 du 12 novembre 2007, n° 2010-1376 du 22 mars 2010 ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation GSUP de la commune de Bron - quartier Terrailon, pour l'année 2010, telle que ci-annexée,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 98 768 € nets de taxes au profit de la commune de Bron, des syndicats des copropriétés privées et de l'association Cobra, dans le cadre de cette programmation,

c) - les conventions à passer entre la communauté urbaine de Lyon, la commune de Bron, les syndicats des copropriétés privées, l'association Cobra, définissant, notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - comptes 657 341 et 657 480 - fonction 820 - opération n° 1968n, selon l'échéancier suivant :

- 49 383 € en 2010,
- 49 382 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.